



PME et normalisation au Luxembourg : état de l'art et opportunités

Christine ISOLANO-FERNANDES
Chargée de mission Recherche et normalisation - ANEC GIE

11 octobre 2012 - Chambre des Métiers

AGENDA

- ❑ Les PME au Grand-Duché de Luxembourg : les acteurs clés du tissu économique national
- ❑ Les PME et la normalisation au Luxembourg : un état des lieux des activités au service des entreprises
- ❑ Les PME et la normalisation au Luxembourg : les opportunités à saisir

Les PME au Grand-Duché de Luxembourg : les acteurs clés du tissu économique national



Petite et Moyenne Entreprise (PME) : de quoi parlons-nous ?

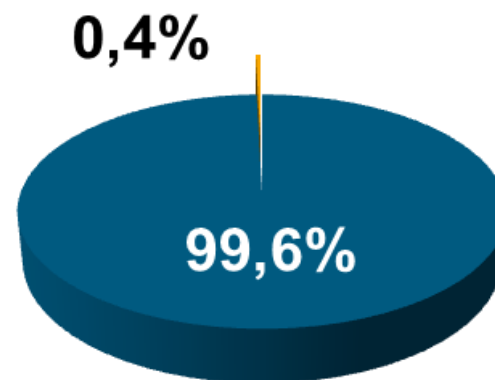
- Selon la recommandation 2003/361/CE, adoptée le 6 mai 2003 par l'Union Européenne, une PME se définit par trois critères cumulatifs :

Effectif
≤ 250 salariés

Chiffre d'affaires annuel
≤ 50 millions €

Bilan annuel
≤ 43 millions €

- D'après les données Eurostat pour 2010, le Grand-Duché de Luxembourg comptait **26 729 PME** installées sur son territoire, soit **99,6% des entreprises**.

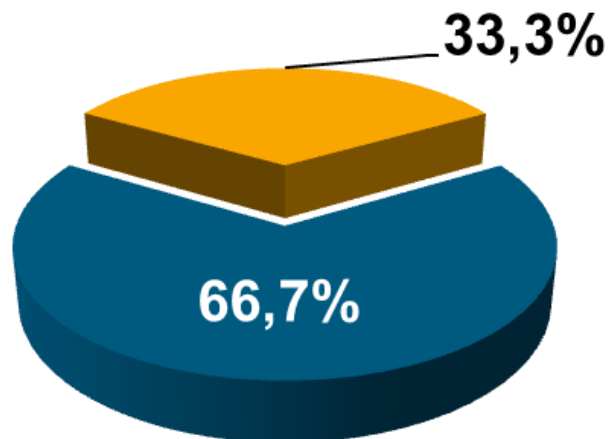


■ PME ■ Grandes entreprises

Le poids des PME dans l'économie luxembourgeoise

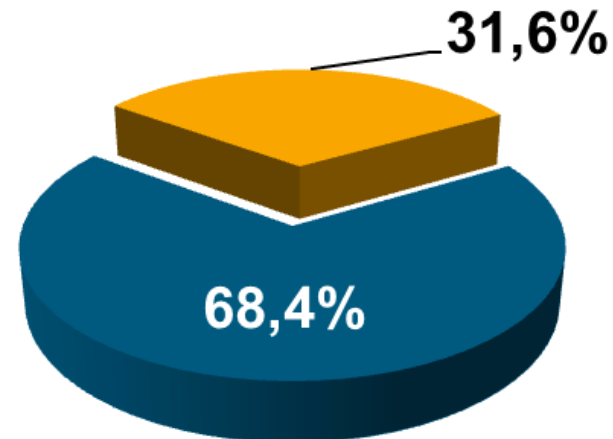
D'après les données Eurostat pour 2010, les 26 729 PME représentaient 153 127 emplois et ont créé 13 milliards d'euros de valeur ajoutée.

Part dans l'emploi



■ PME ■ Grandes entreprises

Part dans le PIB



■ PME ■ Grandes entreprises

La normalisation, un outil de la compétitivité des PME

- La normalisation est au service de la compétitivité des entreprises :
 - ✓ **qualité** et **sécurité** des produits et services
 - ✓ **compatibilité** entre les produits

- Participer à la normalisation, au sein d'un comité technique, présente plusieurs avantages pour une entreprise :
 - ✓ **Anticiper** les futures évolutions de la norme grâce à un accès privilégié aux documents normatifs
 - ✓ **Défendre** le savoir-faire et les innovations technologiques
 - ✓ **Obtenir** un avantage concurrentiel grâce à une connaissance approfondie d'une future norme

Les PME et la normalisation au Luxembourg : un état des lieux des activités au service des entreprises



Sensibilisation et formation à la normalisation

- Conférences et workshops : souligner les bénéfices économiques et commerciaux de l'utilisation des normes et d'une participation à la normalisation
- Sessions de formation ouvertes à toute personne intéressée par le domaine normatif :
 - ✓ « Les normes et la normalisation : Faites de ces outils des avantages compétitifs pour votre entreprise »
 - ✓ « Normalisation des TIC : Une stratégie gagnante au service de votre entreprise »
- Formation des délégués en normalisation : dans les locaux de l'ILNAS, avec possibilité de sessions organisées en intra-entreprise



ILNAS ANEC

Formation

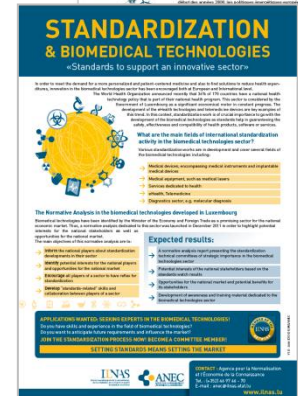
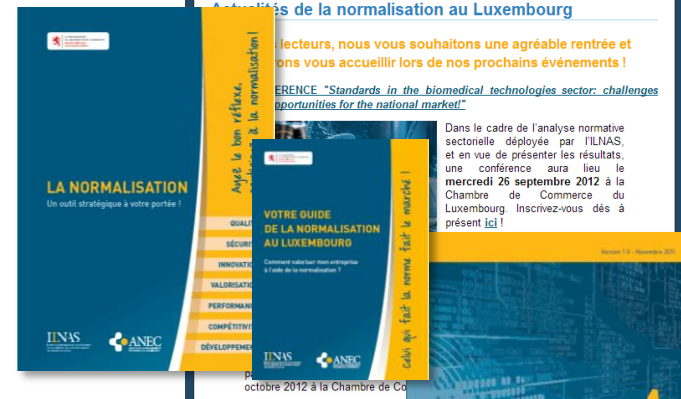
Normalisation des TIC
le gagnante au service de votre entreprise !

Jean-Philippe Humbert
Adjoint à la direction ILNAS

Nouveau délégué en normalisation
Niveau I

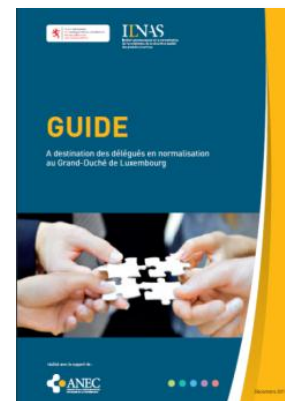
Information sur la normalisation

- Outils de communication diversifiés pour atteindre une large gamme d'entreprises (site internet, newsletter, articles)
- Analyse normative : identification des comités techniques pertinents et analyse normative sectorielle
- Site internet et mise en ligne de l'e-shop
- Salons professionnels : myenergy days, GR Business days
- Foire de l'Etudiant : information sur les formations et les carrières en lien avec la normalisation

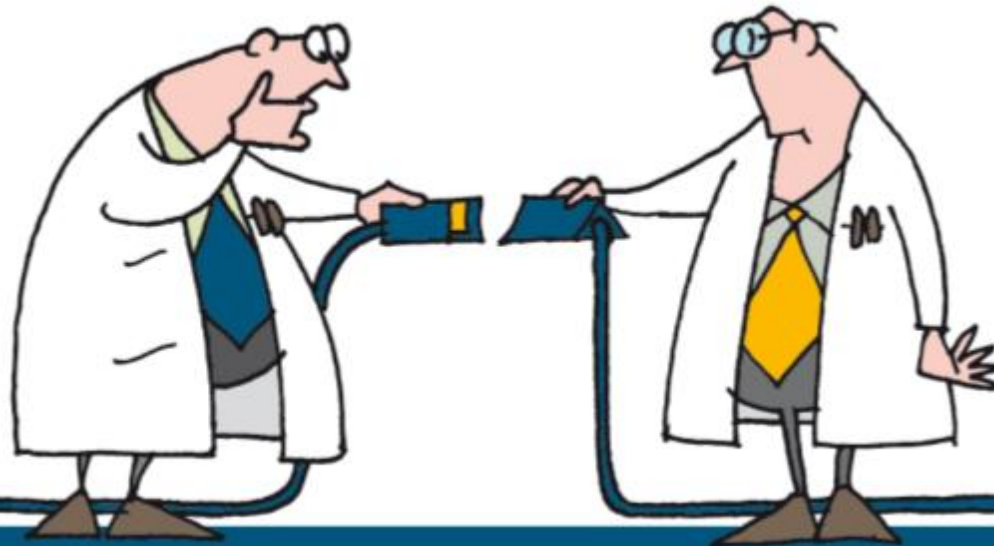


Participation à la normalisation

- Consultation gratuite de normes à l'OLN (Organisme Luxembourgeois de Normalisation): sur rendez-vous, dans les locaux de l'ILNAS, toute norme peut être consultée dans son intégralité
- Contrairement à d'autres pays, l'inscription dans un comité technique et des groupes de travail en normalisation est gratuite, ainsi que la formation des délégués nationaux
- Guide à l'attention des délégués en normalisation, disponible en texte intégral sur le site internet de l'ILNAS



Les PME et la normalisation au Luxembourg : les opportunités à saisir



Le diagnostic en normalisation : un nouveau service dédié aux PME

➤ Qui est concerné par le diagnostic ?

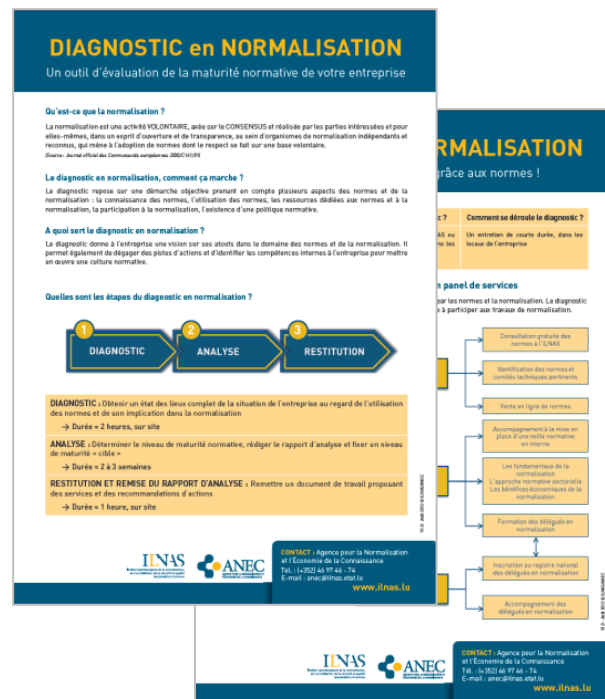
Toute entreprise, TPE, PME et grande entreprise, quel que soit son secteur d'activité, installée au Grand-Duché de Luxembourg

➤ Qui réalise le diagnostic ?

Un collaborateur de l'ILNAS ou de l'ANEC qui se rend dans les locaux de l'entreprise

➤ Comment se déroule le diagnostic ?

Un entretien de 2 heures environ, dans les locaux de l'entreprise



DIAGNOSTIC en NORMALISATION
Un outil d'évaluation de la maturité normative de votre entreprise

Du'est-ce que la normalisation ?
La normalisation est une activité VOLONTAIRE, aisée par le CONSENSUS et réalisée par les parties intéressées et par elles-mêmes, dans un esprit d'ouverture et de transparence, au sein d'organismes de normalisation indépendants et reconnus, qui mènent à l'adoption de normes dont le respect se fait sur une base volontaire.
(Source : Accord officiel des Communautés européennes (OACQ) 1989)

Le diagnostic en normalisation, comment ça marche ?
Le diagnostic repose sur une démarche objective prenant en compte plusieurs aspects des normes et de la normalisation : la connaissance des normes, l'utilisation des normes, les ressources dédiées aux normes et à la normalisation, la participation à la normalisation, l'existence d'une politique normative.

À quoi sert le diagnostic en normalisation ?
Le diagnostic donne à l'entreprise une vision sur ses atouts dans le domaine des normes et de la normalisation. Il permet également de dégager des pistes d'actions et d'identifier les compétences internes à l'entreprise pour mettre en œuvre une culture normative.

Quelles sont les étapes du diagnostic en normalisation ?

- 1 DIAGNOSTIC**
- 2 ANALYSE**
- 3 RESTITUTION**

DIAGNOSTIC : Obtenir un état des lieux complet de la situation de l'entreprise au regard de l'utilisation des normes et de son implication dans la normalisation
→ Durée = 2 heures, sur site

ANALYSE : Déterminer le niveau de maturité normative, rédiger le rapport d'analyse et fixer un niveau de maturité « cible »
→ Durée = 2 à 3 semaines

RESTITUTION ET REMISE DU RAPPORT D'ANALYSE : Remettre un document de travail proposant des services et des recommandations d'actions
→ Durée = 1 heure, sur site

Comment se déroule le diagnostic ?
Un entretien de courte durée, dans les locaux de l'entreprise

Panel de services
par les normes et la normalisation. Le diagnostic a participé aux travaux de normalisation.

- Consultation gratuite des normes à l'ILNAS
- Identification des normes et conseils techniques pertinents
- Visite en ligne de normes
- Accompagnement à la mise en place d'un référentiel interne
- Les fondements de la normalisation
- L'approche normative sectorielle
- Les bénéfices économiques de la normalisation
- Formation des délégués en normalisation
- Inscriptions au registre national des délégués en normalisation
- Accompagnement des délégués en normalisation

CONTACT : Agence pour la Normalisation et l'Entrepreneuriat de la Coopération
Tel. : (+352) 46 97 44 - 74
E-mail : anec@ilnas.etat.lu
www.ilnas.lu

CONTACT : Agence pour la Normalisation et l'Entrepreneuriat de la Coopération
Tel. : (+352) 46 97 44 - 74
E-mail : anec@ilnas.etat.lu
www.ilnas.lu

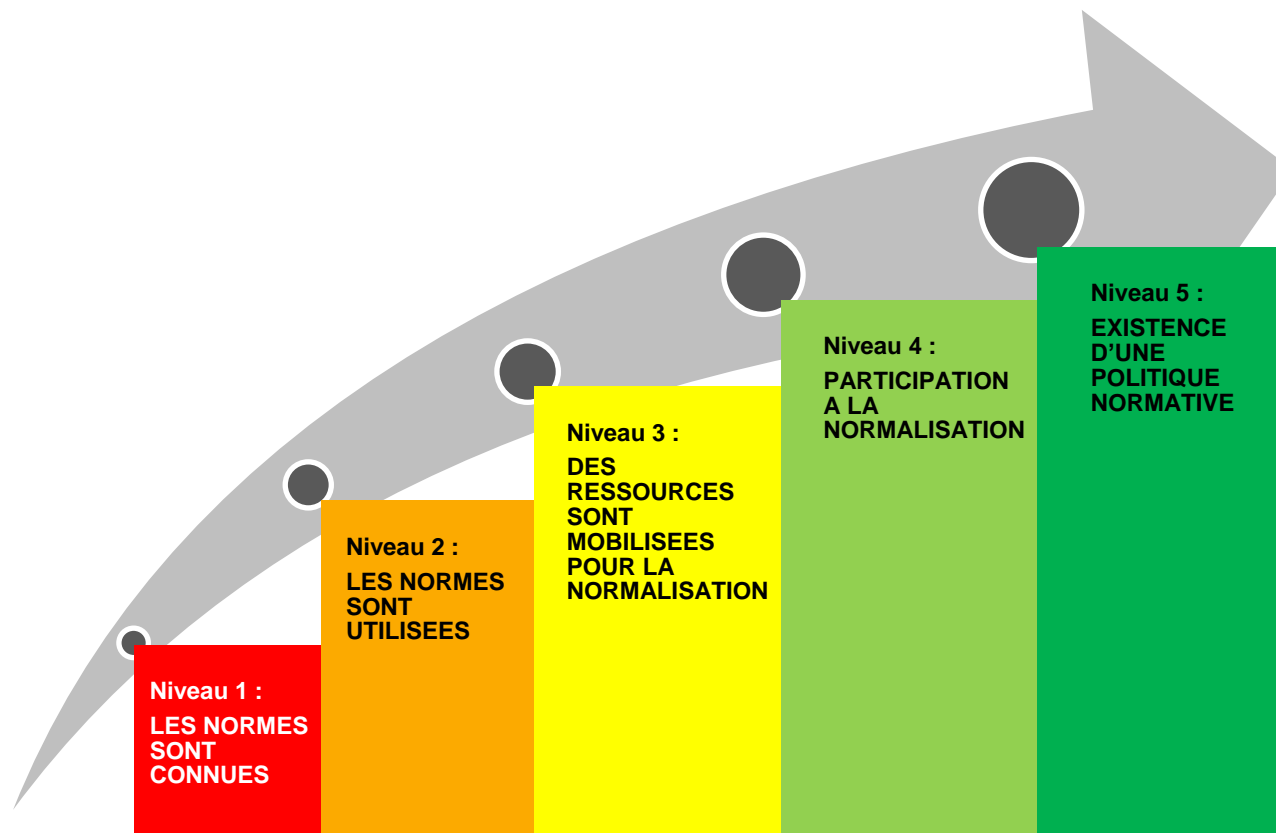
Les objectifs du diagnostic en normalisation

- Connaître les attentes des PME dans le domaine normatif
- Evaluer la **maturité normative**, c'est-à-dire l'aptitude à utiliser des normes et/ou à participer à l'élaboration des normes
- Proposer des services sur-mesure, adaptés aux besoins identifiés
- Accompagner l'entreprise vers la mise en œuvre d'une politique normative

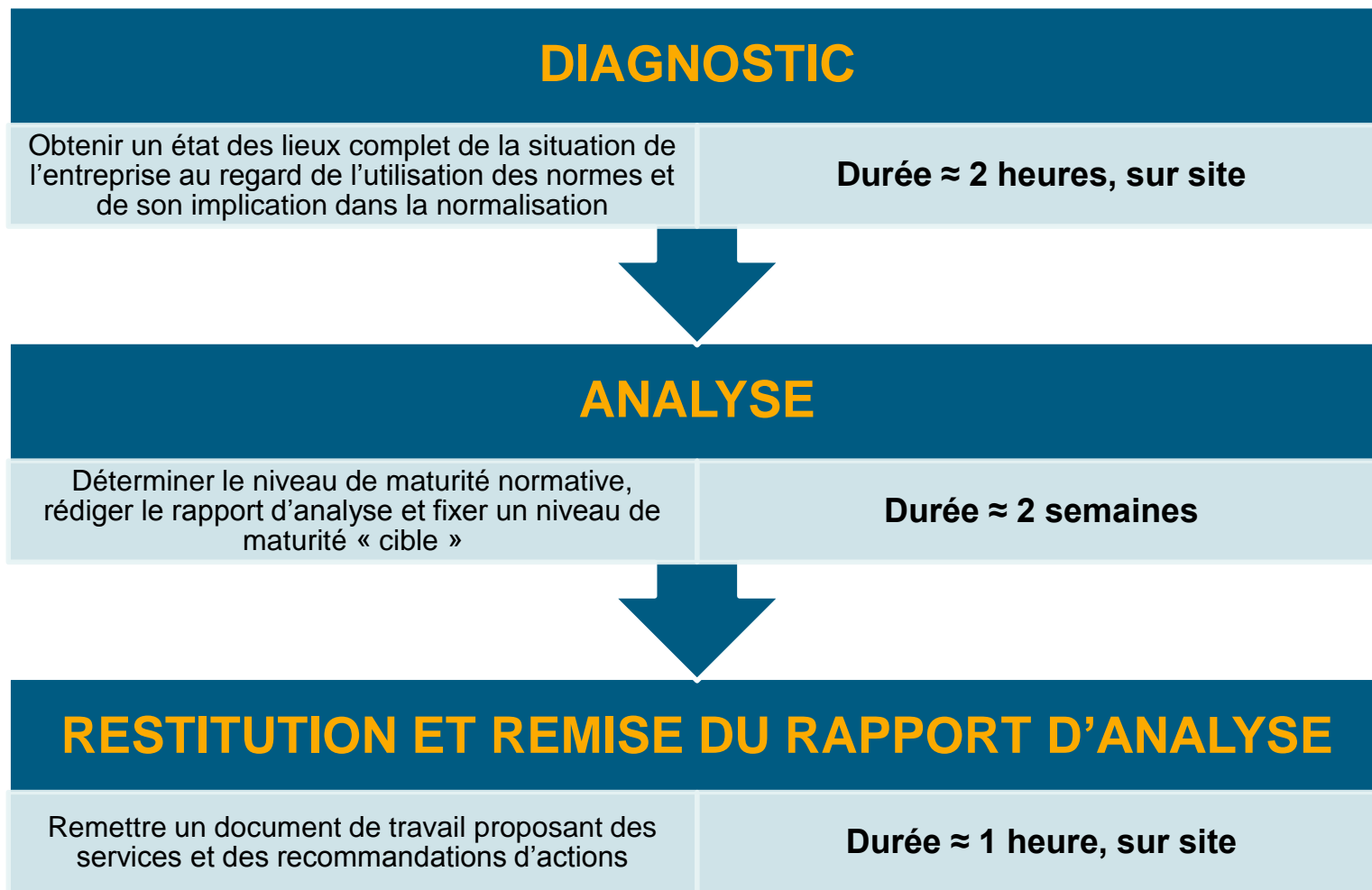


Les niveaux de maturité normative

Le niveau de maturité normative est donné à titre indicatif et comporte 5 niveaux :

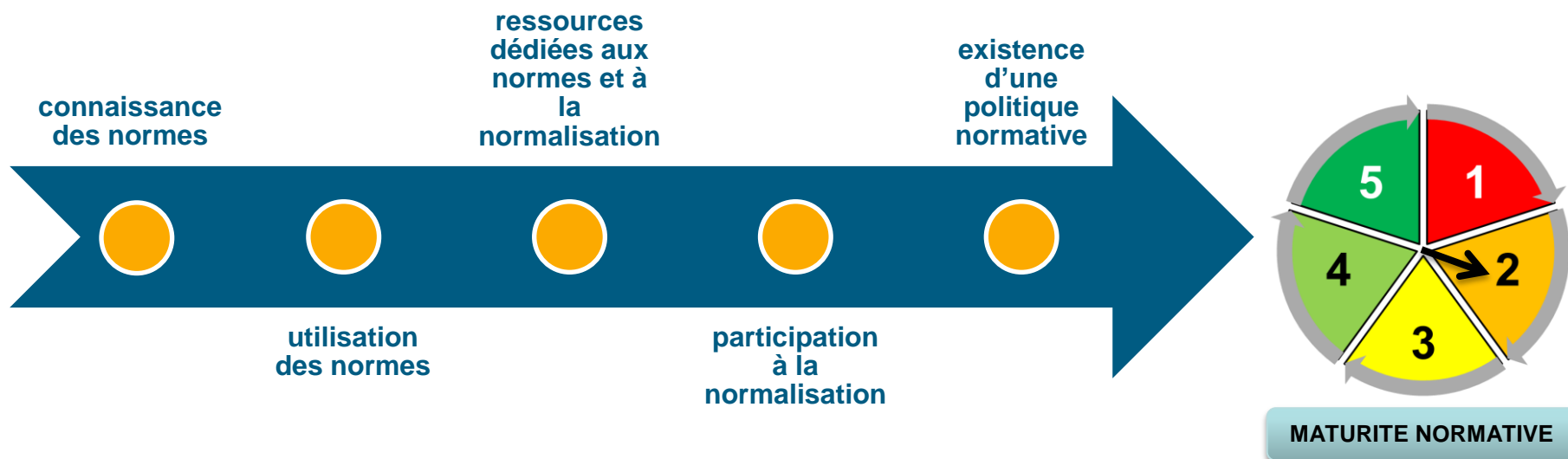


Les phases du diagnostic en normalisation



Les thèmes abordés lors du diagnostic en normalisation

Le diagnostic repose sur une démarche objective prenant en compte plusieurs aspects des normes et de la normalisation. Au cours de l'entretien de 2 heures, cinq thèmes sont successivement abordés :



Les résultats escomptés du diagnostic en normalisation

- Le diagnostic donne à l'entreprise une vision sur ses **atouts** dans le domaine des normes et de la normalisation
- Il permet également de dégager des **pistes d'action** pour mettre en œuvre une culture normative
- Il aide à identifier les **compétences internes** à l'entreprise pour développer une politique normative

Merci pour votre attention

N'hésitez pas à nous contacter !

ILNAS, Organisme luxembourgeois de normalisation

Tél.: (+352) 46 97 46 62

E-mail : normalisation@ilnas.etat.lu

ANEC, Agence pour la Normalisation et l'Economie de la Connaissance

Tél.: (+352) 46 97 46 74

E-mail : anec@ilnas.etat.lu

Site Internet : www.ilnas.public.lu

Save the date !

- Conférence « **Acteurs de l'éducation et de la formation : offrez de nouvelles compétences en normalisation** », 25 octobre 2012, Chambre de Commerce
- Petit-déjeuner « **Etat des lieux normatif des TIC : Focus sur la sécurité de l'information** », 23 novembre 2012, Chambre de Commerce
- Formation « **Les normes et la normalisation : Faites de ces outils des avantages compétitifs pour votre entreprise** », 8 novembre 2012, Luxembourg School for Commerce